

**Contrat d'engagement AMAP JARDINEY**  
**Paniers hebdomadaires de légumes Bio**  
**Saison du 1<sup>er</sup> Octobre 2015 au 30 septembre 2016**

Entre NICOLAS BEAUFILS  
Les Jardins de Priape  
16 Hameau les Cruaux  
02220 Chéry Chartreuve

ET

Si c'est un contrat partagé :

NOM : ..... NOM : .....  
Prénom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... Adresse : .....  
Courriel : ..... Courriel : .....

Les signataires du présent contrat s'engagent :

**Engagements de l'adhérent-e**

- pré-financer la production sur une période de 12 mois,
- assurer à tour de rôle les permanences de distribution,
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances...) aux distributions avec les autres adhérents,
- participer aux réunions de bilan.

**Engagements du maraîcher partenaire**

- livrer chaque semaine des produits bio de qualité, frais, de saison, de sa ferme,
- être présent à certaines distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérent-e-s sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail,

**Engagements communs**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part mutuellement des soucis rencontrés.

**Part de récolte hebdomadaire** : 1 distribution hebdomadaire d'un panier pendant 50 semaines (toutes les 2 semaines pendant l'hiver), les paniers d'été seront plus garnis que les paniers d'hiver

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent-e-s et l'agriculteur partenaire.

**Fait en deux exemplaires, à :**

**le :**

**Nom et signature :**

De l'adhérent-e

Du producteur

**MODALITES PRATIQUES**

**Prix du panier moyen** : 15,5 euros

**Nombre de paniers** : 50 panier livrés. Les paniers sont doubles et distribués toutes les 2 semaines de janvier à mars. Les semaines des 24 et 31 déc. 2015 seront chômées

**Règlement** : en 1 ou plusieurs chèques (jusqu'à 12) à l'ordre de NICOLAS BEAUFILS.

**Distributions** chaque Mercredi entre 19h00 et 21h00 au 10, avenue de la Porte de Montmartre, 75018 Paris (Café Le Petit Ney)